



## PROCÈS-VERBAL

24 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, au bureau 9840, le **JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019** à 09 h 00.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif, messieurs Alain Brière, François Chamberland ainsi que mesdames Linda Lebrun, Mylaine Desrosiers-Harvey.

Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 09 h 02, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

#### CA-2019-2016 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé  
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

#### CA-2019-217 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 20 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle

APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 20 novembre 2019.

CA-2019-218 AUTORISER UN RÈGLEMENT PARTIEL, UN RECOURS À L'ARBITRAGE ET L'AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR CONTINGENCES  
EDT GCV CIVIL S.E.P.  
TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE BÉTONNAGE DU GARAGE CÔTE-VERTU  
STM-5464-07-16-31

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques et du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser un règlement partiel du différend qui oppose la Société de transport de Montréal (ci-après la "Société") et l'Adjudicataire **EDT GCV S.E.P.** (ci-après "EDT") en lien avec le contrat CI01 - Travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu (Contrat STM-5464-07-16-31), le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'opinion juridique et ses annexes jointes à la présente en annexe confidentielle;
- 2° d'autoriser le directeur des Affaires juridiques de la Société à procéder à toute modification aux termes et conditions du règlement partiel non incompatible avec les paramètres exposés à l'opinion juridique;
- 3° d'autoriser le recours à l'arbitrage quant au reste du différend qui oppose la Société et EDT en lien avec ce contrat et selon les paramètres spécifiés à l'opinion juridique;
- 4° d'autoriser le directeur des Affaires juridiques de la Société à signer tout document de nature juridique qui est nécessaire pour donner plein effet à l'arbitrage, notamment un protocole d'arbitrage;
- 5° d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

CA-2019-219 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

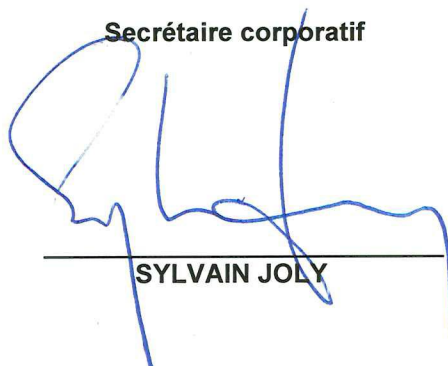
RÉSOLU de lever la séance à 9 h 50.

Les résolutions CA-2019-216 et CA-2019-219, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du  
conseil d'administration

  
PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif

  
SYLVAIN JOLY